

Aux salariés du Dauphiné Libéré

Lundi 20 septembre la Direction nous a informés par e-mail que l'accord issu du Constat de discussion du 25 juin 2004, était à la signature des organisations syndicales.

Nous contestons la validité de cet accord, ce n'est un mystère pour personne. Cependant, même en le contestant, nous ne comprenons pas comment cet accord peut être signé lorsque les maigres garanties figurant dans le Constat de discussion initial disparaissent du document final.

Dans le Constat de discussion était précisé que :

1. Un engagement formel du Président de la Socpresse devait garantir l'arrivée de deux rotatives à Veurey.

A ce jour, aucun document de la Socpresse n'a vu le jour.

2. Avant la mise en signature de l'accord une « reprise significative des travaux de construction du bâtiment » devait avoir lieu.

Peuvent-ils affirmer que couler une dalle c'est une « reprise significative des travaux » ?

3. « Sans modification aucune » le constat de discussion deviendrait un accord.

Alors qu'il a été modifié. Ces « garanties » présentées il y a deux mois comme une « assurance tous risques » pour les salariés, ont été annulées et remplacées par le paragraphe : « Le présent accord paritaire de modernisation annule et remplace toutes les dispositions en vigueur au sein des entreprises du Groupe de Presse Dauphiné Libéré qui portent sur les thèmes traités par le présent accord »

Avec ces lignes, la Direction nous confirme qu'elle ne remplacera pas uniquement l'Accord de Modernisation de 2002, mais que toute notre Convention Collective sera annulée et remplacée.

La Direction veut nous faire croire que ceci est le prix à payer pour avoir des rotatives. Certains, en se réjouissant ont commenté : « plus rien ne peut nous empêcher d'avoir les rotatives ».

Rien n'est moins sûr si nous regardons l'exemple de Saint-Étienne, où le bâtiment est fini...
...et vide depuis plus d'un an.

Le nouveau bâtiment, la nouvelle salle d'expédition et les CTP (*plaques directes*) sont installés et attendent toujours la nouvelle rotative.



Bâtiment neuf et vide... à Saint-Étienne

Alors qu'au Dauphiné Libéré la Direction :

- Ne donne aucune garantie.
- Ne respecte pas les conditions écrites sur le Constat de discussion.
- Rajoute une couche en précisant à ceux qui pourraient en douter, que c'est la fin de notre Convention Collective....

Elle demande aux syndicats de tout simplement lui faire confiance et d'hypothéquer allègrement l'avenir des salariés.

Pour la Filpac-CGT Dauphiné Libéré...

L'accord est illégitime, car extorqué aux salariés de PSE qui seront les seuls à subir les conséquences et qui, majoritairement, ne l'approuvent pas.

Nous avons mandaté notre avocat pour attaquer la Direction devant les tribunaux et demander l'annulation pure et simple de l'accord issu du Constat de discussion.

Nos arguments sont :

- Le cadre de négociation « Dauphiné Libéré » ne correspond pas à l'accord qui est proposé, car seuls des services de PSE sont concernés. PSE étant une société indépendante, elle a la prérogative de négocier les accords qui la concernent.
- Cet accord modifie de manière importante l'Accord de Modernisation de 2002. Il ne s'agit ni plus ni moins que d'un nouveau « Plan Social » qui pour être valable, doit être accompagné d'un nouveau Plan économique et d'un Plan de sauvegarde de l'emploi.
- Nous demandons l'ouverture de négociations à PSE afin de signer des accords paritaires pour les services concernés.

En attendant la décision des tribunaux, nous appelons tous les salariés à rester vigilants et à défendre activement nos accords, notre travail et notre place dans l'entreprise.

Jeudi 23 septembre 2004

SECTEUR COMMUNICATION CGT